



Agence Nationale
pour l'Amélioration des
Conditions de Travail



*maîtriser le risque
pour un développement durable*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2006

L'INERIS et l'ANACT mutualisent leurs savoir-faire pour la prévention des risques et la protection des hommes et de l'environnement

Georges LABROYE, directeur général de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) et Henri ROUILLEAULT, directeur général de l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) signeront le 29 novembre à 11h sur le Stand INERIS (Hall: 6 ; Stand Z 104) au salon Pollutec 2006 à Eurexpo (Lyon), une convention cadre de collaboration entre les deux organismes.

Cette collaboration vise à renforcer le rapprochement des démarches de gestion des risques industriels et professionnels. Elle traduit également une volonté des deux organismes de mettre à profit leurs complémentarités de compétences et de moyens.

La collaboration entre l'INERIS et l'ANACT s'organise autour :

- d'échanges d'information sur les méthodes et actions entreprises par chaque organisme pour prévenir les risques industriels ;
- d'études afin de partager, concevoir et expérimenter des méthodes communes de prévention (dans le respect des règles de déontologie et de confidentialité) ;
- de formations destinées aux organismes signataires ou aux publics externes (entreprises, étudiants...).

Elle est le prolongement de l'expérimentation menée conjointement par les deux organismes en 2005 auprès d'entreprises volontaires de la région Rhône-Alpes. Cette expérimentation a permis d'identifier les synergies entre les démarches d'évaluation des risques industriels et professionnels. La convention sera signée pour une durée de deux ans.

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention. Ses compétences scientifiques et techniques sont mises à la disposition des Pouvoirs Publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale. Créé en 1990, l'INERIS est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'écologie et du développement durable. Il emploie 551 personnes dont 304 ingénieurs et chercheurs, basés principalement à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise.

Le Réseau ANACT pour l'amélioration des conditions de travail, constitué par l'ANACT, Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, et les ARACT (Associations Régionales) est présent dans toute la France. Etablissement public sous tutelle du Ministère en charge du travail, l'ANACT a pour vocation d'aider les entreprises à mettre en œuvre des démarches qui permettent d'améliorer à la fois l'efficacité des organisations et la situation des salariés et de favoriser l'appropriation des méthodes correspondantes par tous les acteurs concernés. Il aide les entreprises et les autres organisations à développer des projets innovants touchant au travail. Les ARACT démultiplient la mission de l'ANACT en région.

Contact Presse ANACT : Céline Baujard – c.baujard@anact.fr - 04 72 56 13 57

Catherine Guibbert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Contact presse INERIS : Ginette Vastel, Tel : 03 44 55 66 08, ginette.vastel@ineris.fr